

66833, Constantinople: 1883

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

SERVICE

de l'Algérie

Élection sénatoriale
du Département
de Constantine.

N° 1664

Archives

Paris, le 29 Octobre 1883

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de
vous transmettre les différentes pièces
constatant les résultats des opérations
auxquelles il a été procédé en vue
de l'élection du Sénateur du
Département de Constantine.

Ces opérations à la suite
desquelles M^r Forcioli a été élu
Sénateur ^(le 7 Octobre courant), n'ont donné lieu à aucune
protestation.

Agissez, Monsieur le
Président, les assurances de ma
haute considération.

N^o Le Ministre de l'Intérieur
et N^o Le Sous Secrétaire d'Etat,
Le Chef du Service de l'Algérie,
E. Clétabary

Monsieur le Président du Sénat.

Constantine, le Octobre 1883

Bordereau des pièces contenues dans le dossier
relatif aux élections Senatoriales qui ont eu lieu
le 7 Octobre 1883

N ^{os} d'ordre	Désignation des Pièces	Nombre de Pièces
1	Résultat de l'élection des délégués	1
2	Liste électorale	1
3	Liste d'émargement	1
4	Feuille de pointage	1
5	Procès-verbal	1
		<hr/> 5 <hr/>

Constantine le 15 Octobre 1883

P. le Profet
Le Secrétaire Général,

[Signature]

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,
DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Arrondissement de Constantine</i>					
<i>Canton de Constantine</i>					
<i>Constantine</i>	<i>Mercier Ernest</i>	<i>A</i>	<i>Boniffay Eugène</i>	<i>A</i>	
<i>Canton du Hamma</i>					
<i>Aïn Ginn</i>	<i>Susini Paul</i>	<i>A</i>	<i>Rigoulet</i>	<i>A</i>	
<i>Bizot</i>	<i>Monges</i>	<i>A</i>	<i>Belarhe Joseph</i>	<i>A</i>	
<i>Condé Smendou</i>	<i>Albert Gustave</i>	<i>A</i>	<i>Flandin Adolphe</i>	<i>A</i>	
<i>Hamma</i>	<i>Frayse Victor</i>	<i>A</i>	<i>Mathieu Eugène</i>	<i>A</i>	
<i>Mila</i>	<i>Boularan</i>	<i>A</i>	<i>Sordes</i>	<i>A</i>	
<i>Rouffach</i>	<i>Gastor</i>	<i>A</i>	<i>Durili</i>	<i>A</i>	
<i>Sidi Merouane</i>	<i>Stephanopoli Ede</i>	<i>A</i>	<i>Petroacci Stephanopoli</i>	<i>A</i>	
<i>Zraïa</i>	<i>Rameye Hippolite</i>	<i>A</i>	<i>Allamand Etienne</i>	<i>A</i>	
<i>Canton du Kroub</i>					
<i>Kroub</i>	<i>Joffre Edouard</i>	<i>A</i>	<i>Rocheport Jean</i>	<i>A</i>	
<i>Cued Zenati</i>	<i>Faivre Emile</i>	<i>A</i>	<i>Ayana</i>	<i>A</i>	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Canton du Scoul (suite)</i>					
<i>Culed Rhamour</i>	<i>Figairolles Paul</i>	<i>A</i>	<i>Bouque J^m Ant^m</i>	<i>A</i>	
<i>Canton de Batna</i>					
<i>Batna</i>	<i>Arnaud Marius</i>	<i>A</i>	<i>Auvoyne Victor</i>	<i>A</i>	
<i>Lambèse</i>	<i>Labarrière Eugène</i>	<i>A</i>	<i>Cadet Louis</i>	<i>A</i>	
<i>Canton d'Aïn Bâda</i>					
<i>Aïn Bâda</i>	<i>Goulmaire Dominique</i>	<i>A</i>	<i>Stora Chaloum</i>	<i>A</i>	
<i>Tébessa</i>	<i>Fargues Bertrand</i>	<i>A</i>	<i>Lamotte Jean-Baptiste</i>	<i>A</i>	
<i>Canton d'Oued Atmenia</i>					
<i>Aïn Smara</i>	<i>Moumer Pierre</i>	<i>A</i>	<i>Lebras Joseph</i>	<i>A</i>	
<i>Guettar El Aïch</i>	<i>Goste</i>	<i>(1)</i>	<i>Gisselbrecht</i>	<i>A</i>	<i>(1) Réélection du Sieur Goste a été annulée pour vice de forme par arrêté du Conseil de Préfecture annexé à joint</i>
<i>Oued Atmenia</i>	<i>Abadie Gustave</i>	<i>(2)</i>	<i>Taëgge</i>	<i>A</i>	
<i>Oued Seguin</i>	<i>Delorme Antoine</i>	<i>A</i>	<i>Dupas Ferdinand</i>	<i>A</i>	
<i>Canton de Biskra</i>					
<i>Biskra</i>	<i>Dufourg J^m Baptiste</i>	<i>A</i>	<i>Médan J^m Marie</i>	<i>A</i>	

*(2)
M^r Abadie ayant été élu
Conseiller Général le
Conseil de préfecture
après avoir statué confor-
mément à l'article 3 de
la loi du 2 août 1871
a décidé que les fonctions
de délégué seraient
remplies par M^r Taëgge
désigné en qualité de
suppléant*

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Arrondissement de Bone</i>					
<i>Canton de Bone</i>					
<i>Bone</i>	<i>Tournier</i>	<i>A</i>	<i>Paul</i>	<i>A</i>	
<i>Canton de Bugeaud</i>					
<i>Sin Mokia</i>	<i>Passebois Marius</i>	<i>(1)</i>	<i>Ducoux Jean</i>	<i>A</i>	<i>M. Passebois est décédé le 5^e 7^{me}</i>
<i>Bugeaud</i>	<i>Senéchal</i>	<i>A</i>	<i>Saintemame Louis</i>	<i>A</i>	
<i>Luzerville</i>	<i>Hefner André</i>	<i>A</i>	<i>Dam Jean</i>	<i>A</i>	
<i>Herbillon</i>	<i>Moris Pierre</i>	<i>A</i>	<i>Pelay Arnaud</i>	<i>A</i>	
<i>Canton de Mondovi</i>					
<i>Barral</i>	<i>Merle Martial</i>	<i>A</i>	<i>Lagrance^{Fréd}</i>	<i>A</i>	
<i>Mondovi</i>	<i>Maymie</i>	<i>A</i>	<i>Sarré Auguste</i>	<i>A</i>	
<i>Nechmeya</i>	<i>Weis Frédéric</i>	<i>A</i>	<i>Landrier Léopold</i>	<i>A</i>	
<i>Penhièvre</i>	<i>Guyot Antoine</i>	<i>A</i>	<i>Mandoux^{Jr} Jacques</i>	<i>A</i>	
<i>Canton de La Calle</i>					
<i>La Calle</i>	<i>Ottavi Marc Antoine</i>	<i>A</i>	<i>Loupani Moïse</i>	<i>A</i>	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Canton de Randon</i>					
<i>Randon</i>	<i>Louté Celestin</i>	<i>A</i>	<i>Roggy Jean</i>	<i>A</i>	
<i>Arrondissement de Guelma</i>					
<i>Canton de Guelma</i>					
<i>Guelma</i>	<i>Chautard</i>	<i>A</i>	<i>Guasco</i>	<i>A</i>	
<i>Clauzel</i>	<i>Husson J^m Nicolas</i>	<i>A</i>	<i>Guard Joseph</i>	<i>A</i>	
<i>Canton d'Helipolis</i>					
<i>Enchir Saïd</i>	<i>Colin</i>	<i>A</i>	<i>Canthier</i>	<i>A</i>	
<i>Guedaathousta</i>	<i>Rudmann Pierre</i>	<i>A</i>	<i>Amann Mathias</i>	<i>A</i>	
<i>Helipolis</i>	<i>Genisson</i>	<i>A</i>	<i>Genoux Henri</i>	<i>A</i>	
<i>Millesimo</i>	<i>Dubas Henri</i>	<i>A</i>	<i>Gerbaulet J^m B^{le}</i>	<i>A</i>	
<i>Petit</i>	<i>Ducher</i>	<i>A</i>	<i>Richardot</i>	<i>A</i>	
<i>Canton de Souk Ahras</i>					
<i>Durivier</i>	<i>Savagne</i>	<i>A</i>	<i>Favre Floris</i>	<i>A</i>	
<i>Souk Ahras</i>	<i>Guasco Noël</i>	<i>A</i>	<i>Lacot Antoine</i>	<i>A</i>	<i>Cette Commune fait partie de l'arrondissement de Bone.</i>

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Arrondissement de Philippierville</i>					
<i>Canton de Philippierville</i>					
<i>Collo</i>	<i>Doumenc</i>	<i>A</i>	<i>Marazzo</i>	<i>A</i>	
<i>Philippierville</i>	<i>Ricoux René</i>	<i>A</i>	<i>Genova</i>	<i>A</i>	
<i>Canton de Stora</i>					
<i>S^t Charles</i>	<i>Sabalot</i>	<i>A</i>	<i>Merle des Isles</i>	<i>A</i>	
<i>Stora</i>	<i>Laurio</i>	<i>A</i>	<i>Charles Gozzodi Borgo</i>	<i>A</i>	
<i>Canton d'El Arrouch</i>					
<i>El Arrouch</i>	<i>Cassiau Pierre</i>	<i>A</i>	<i>Bouilloux Charles</i>	<i>A</i>	
<i>El Kantou</i>	<i>Cestanière Gabriel</i>	<i>A</i>	<i>Figuier Jean</i>	<i>A</i>	
<i>Gastouville</i>	<i>Chazerans Pierre</i>	<i>A</i>	<i>Pélut S^r Pierre</i>	<i>A</i>	
<i>Robertville</i>	<i>Pouyseau Joseph</i>	<i>A</i>	<i>Daucher François</i>	<i>A</i>	
<i>Canton de Temmapes</i>					
<i>Gastu</i>	<i>Gary</i>	<i>A</i>	<i>Bianchini</i>	<i>A</i>	
<i>Temmapes</i>	<i>Klein</i>	<i>A</i>	<i>L Denis aîné</i>	<i>A</i>	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Arrondissement de Setif</i>					
<i>Canton de Setif</i>					
<i>Setif</i>	<i>Baylac ^{Judore}</i>	<i>A</i>	<i>Nick Arnold</i>	<i>A</i>	
<i>Canton de S. Annaud</i>					
<i>S. Annaud</i>	<i>Merciér</i>	<i>A</i>	<i>Molloy ^{Mary}</i>	<i>A</i>	
<i>Canton de Bordj Bou Arreridj</i>					
<i>Aïn Lagrou</i>	<i>Rigal Pierre</i>	<i>A</i>	<i>Filla Joseph</i>	<i>A</i>	
<i>Bordj Bou Arreridj</i>	<i>Fulgoux Joseph</i>	<i>A</i>	<i>Haulin ^{J. B.}</i>	<i>A</i>	
<i>Canton de Aïn Messa</i>					
<i>Aïn Messa</i>	<i>Rejany Marius</i>	<i>A</i>	<i>Perron François</i>	<i>A</i>	
<i>Aïn Roua</i>	<i>Bunoz Jean</i>	<i>A</i>	<i>Chagnaud Adolphe</i>	<i>A</i>	
<i>Bouhira</i>	<i>Golay Louis</i>	<i>A</i>	<i>Chollet</i>	<i>A</i>	
<i>El Ouicia</i>	<i>Cros Benjamin</i>	<i>A</i>	<i>Gandy Antoine</i>	<i>A</i>	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Arrondissement de Bougie.</i>					
<i>Canton de Bougie</i>					
<i>Bougie</i>	<i>Dubar Charles</i>	<i>A</i>	<i>Tuliez Louis</i>	<i>A</i>	
<i>A L'Escur</i>	<i>Yon</i>	<i>A</i>	<i>Racagel Prosper</i>	<i>A</i>	
<i>Oued Amizour</i>	<i>Sebenni</i>	<i>A</i>	<i>Makieu</i>	<i>A</i>	
<i>Canton de Djidjeli</i>					
<i>Djidjeli</i>	<i>Paillet</i>	<i>A</i>	<i>Jean Marius</i>	<i>A</i>	
<i>Canton de Strasbourg</i>					
<i>Duquesne</i>	<i>Guillet Ferdinand</i>	<i>A</i>	<i>Salas Joseph</i>	<i>A</i>	
<i>Strasbourg</i>	<i>Dasnieres</i>	<i>(1)</i>	<i>Saramitz Alexandre</i>	<i>A</i>	<i>(1) M. Dasnières, ayant été Conseiller Général de l'arrondissement de la Préfecture, d'après l'arrêté ministériel aux prescriptions de l'article de la loi du 2 avril 1875 qui le sieur Saramitz remplace les fonctions de délégué.</i>
<i>Canton de Aflou</i>					
<i>Aflou</i>	<i>Hermont Pierre</i>	<i>A</i>	<i>Richard Auguste</i>	<i>A</i>	

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
1	Abadie Gustave	Conseiller Général		
2	Albert Gustave	Délégué de la C ^{me} de Coudé Amendou	Flanquin Adolphe	
3	Arnaud Marius	Délégué de la C ^{me} de Batna	Auvergne Pierre	
4	Baylac Ludov	Délégué de la C ^{me} de Setif	Mick Arnold	
5	Bertagna	Conseiller Général		
6	Biziou	Conseiller Général		
7	Boularan	Délégué de la C ^{me} de Mila	Jordes	
8	Bourceret	Conseiller Général		
9	Brunet	Conseiller Général		
10	Bunoz	Délégué de la C ^{me} d'An Roua	Chagnaud Adolphe	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
11	Calendini	Conseiller Général		
12	Candriller	Conseiller Général		
13	Cassiau	délégué de la C ^{me} d'El Arrouch	Bouilloua Charles	
14	Cauro	délégué de la C ^{me} de Sora	Charles Pozzo di Borgo	
15	Cerner	Conseiller Général		
16	Chalassières	Conseiller Général		
17	Chautard	délégué de la C ^{me} de Guelma	Guasco	
18	Chazerans	délégué de la C ^{me} de Gastonville	Gilute J ^{ne} Pierre	
19	Clermont	délégué de la C ^{me} d'Albou	Riebaud Auguste	
20	Colin	délégué de la C ^{me} d'Enchir Saïd	Lanthier	
21	Cros	délégué de la C ^{me} d'El Ouricia	Gandy Antoine	
22	Dardillac	Conseiller Général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
23	Casnières	Conseiller Général		
24	Delorme	délégué de la C ^{me} de Moud Sequin	Dupas	
25	Deyron	Conseiller Général		
26	Doumenc	délégué de la C ^{me} de Collo	Marazzo	
27	Dourdin	Conseiller Général		
28	Douté	délégué de la C ^{me} de Randon	Roddy Jean	
29	Dubar	délégué de la C ^{me} de Bougie	Tubien Louis	
30	Dubas	délégué de la C ^{me} de Millesimo	Gerbaulet S ^r Raphaël	
31	Dubourg	Conseiller Général		
32	Ducher	délégué de la C ^{me} de Petit	Richardot	
33	Duclaux Jean	Suppléant de la C ^{me} d'An Morias	"	M. Cassebois qui avait été nommé délégué est décédé le 5 ^e fev 1883.
34	Dufourg	délégué de la C ^{me} de Biskra	Médary S ^r Marie	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
35	Duportal	Conseiller Général		
36	Tabu Florian	Conseiller Général		
37	Faire	délégué de la C ^{me} de Louad Lenati	Ayana	
38	Fargues	délégué de la C ^{me} de Gebessa	Samothé Landry	
39	Fartier	Conseiller Général		
40	Figariolles	délégué de la C ^{me} des Ouled Khamoun	Benquet J ^m Antoine	
41	Fournier	délégué de la C ^{me} de Bone	Gaul	
42	Fraisse Victor	délégué de la C ^{me} du Hamma	Mathieu Eugène	
43	Fulgoux	délégué de la C ^{me} de Bordj bou Arreridj	Haubert J ^m Baptiste	
44	Gary	délégué de la C ^{me} de Gastu	Branchini	
45	Genisson	délégué de la C ^{me} d'Helipolis	Deroux Henri	
46	Gisselbrecht	suppléant de la C ^{me} de Guettar El Aïech	"	Sélection du Sieur Coste nommé délégué a été annulé pour vice de forme par le Conseil de Préfecture.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
47	Colay	délégué de la ^{Commune} de Bouhira	Chollet	
48	Guasco	délégué de la ^{Commune} de Soub'Ahras	Lacot Antoine	
49	Guillet	délégué de la ^{Commune} de Duquesne	Salasc Joseph	
50	Guyot	délégué de la ^{Commune} de Penthoiere	Mandery J. Jacques	
51	Heffner	délégué de la ^{Commune} de Guzeriville	Dam Jean	
52	Husson	délégué de la ^{Commune} de Clauzel	Brard Joseph	
53	Taeggé	Suppléant de la ^{Commune} de Louv. Aménia	"	M ^r abadié délégué ayant été nommé Conseiller Général le Conseil de Préfecture a décidé que les fonctions de délégué seraient remplies par le suppléant
54	Toffre Edouard	délégué de la ^{Commune} du Kroub	Rocheport Jean	
55	Toly de Brésillon	Conseiller Général		
56	Klein	délégué de la ^{Commune} de Temmapres	L. Denis aîné	
57	Kraft	Conseiller Général		
58	Sabarrère	délégué de la ^{Commune} de Lambese	Cadet Louis	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
59	Sagrangé	Conseiller Général		
60	Savagne	délégué de la C ^{me} de Duvivier	Favre Cloris	
61	Savre	Conseiller Général		
62	Lesueur	Conseiller Général		
63	Marchis	Conseiller Général		
64	Mercier Ernest	délégué de la C ^{me} de Constantine	Bonnifay Eugène	
65	Mercier	délégué de la C ^{me} de St Arnand	Mollon J ^{re} Marie	
66	Maule Martial	délégué de la C ^{me} de Barrot	Sagrangé J ^{re}	
67	Monge	délégué de la C ^{me} de Birot	Belabre Joseph	
68	Moris	délégué de la C ^{me} de Herbillon	Gebay Arnand	
69	Mounier Pierre	délégué de la C ^{me} de Anj Smara	Hebras Joseph	
70	Nayme	délégué de la C ^{me} de Mondovi	Sarre Auguste	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Pla et dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
71	Mari Marc Antoine	délégué de la ^{Com} de La Calle	Loussani Moïse	
72	Paillet	délégué de la ^{Com} de Djidjeli	Jean Marius	
73	Pastor	délégué de la ^{Com} de Rouffach	Duvili	
74	Poulmaire	délégué de la ^{Com} d'Anj Beïda	Nora Chaboum	
75	Pouyleau	délégué de la ^{Com} de Robertville	Laudier F ^{ois}	
76	Quech	Conseiller Général		
77	Quanterme	Conseiller Général		
78	Raffis	Conseiller Général		
79	Rameye	délégué de la ^{Com} de Zeraïa	Allamane Etienne	
80	Rejany	délégué de la ^{Com} d'Anj Hessa	Perroy François	
81	Ricoux	délégué de la ^{Com} de Philipperille	Genoux	
82	Rigal	délégué de la ^{Com} d'Anj Caprou	Villa Joseph	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
83	Rose	Conseiller Général		
84	Rouyer	Conseiller Général		
85	Rüdmann	délégué de la C ^m de Guedat bou Sba	Amann Mathias	
86	Sabalot	délégué de la C ^m de St Charles	Arles des Isles	
87	Saramitz	Suppléant de la C ^m de Strasbourg	"	M ^r Desnoyers ayant été élu Conseiller Général le conseil de préfecture a décidé que les fonctions de délégué seraient remplies par le suppléant
88	Schermi	délégué de la C ^m de l'Oued Amizour	Mathieu	
89	Sinečkal	délégué de la C ^m de Bugeau	Saintemann Louis	
90	Stephanopoli Elie	délégué de la C ^m de Sidi Merouane	Petrolacci Stephanopoli	
91	Susini Paul	délégué de la C ^m de Ain Tim	Rigoulet	
92	Tastanière	délégué de la C ^m d'El Kantour	Figuer Jean	
93	Thomson	Député		
94	Creille	Député		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
	95 Uhry	Conseiller Général		
	96 Weiss	délégué de la Com. de Mechmeya	Sanderec Leopold	
	97 Von	délégué de la Com. d'El Sewer	Kacagel Prosper	

l
l
me
dine
l

DÉPARTEMENT

d

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT DU BUREAU DE VOTE.

(N^{os} À DE LA LISTE GÉNÉRALE.)


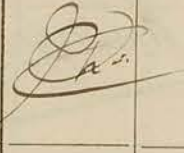





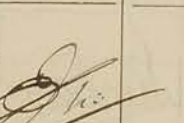

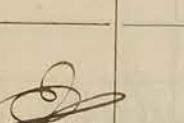
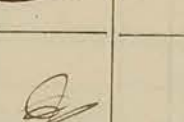
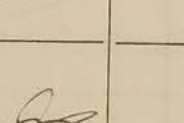
On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 31 décembre et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.


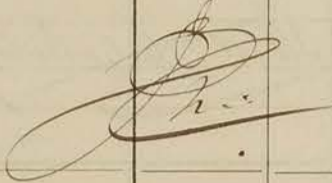


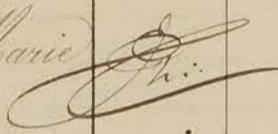
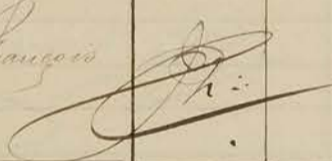
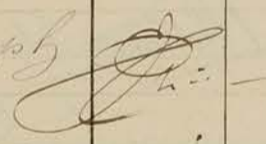
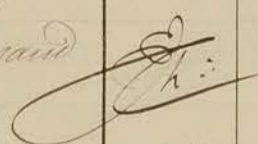
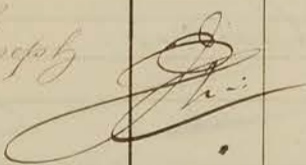



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Abadie Gustave Conseiller Général					
2	Abbert Gustave Délégué de la Commune de Cordé - Imenou	Hardin Adolphe				
3	Arnaud Marius délégué de la Commune de Batna	Auvergne Victor				
4	Baylac Sidore délégué de la Commune de Sétif	Nick Arnold				
5	Bertagna Conseiller Général					
6	Biziou Conseiller Général					
7	Boularan délégué de la Commune de Wilda	Sordes				
8	Bourceret Conseiller Général					
9	Bunet Conseiller Général					
10	Bunoz délégué de la Commune d'Am Roua	Chagnaud Adolphe				
11	Calendine Conseiller Général					
12	Candriller Conseiller Général					



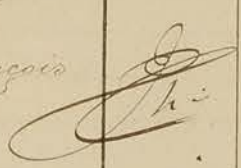

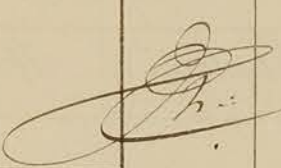



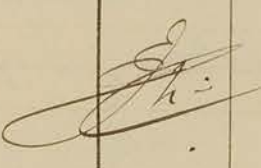



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	Cassiau délégué de la commune d'El-Arouch	Boulloua, Charles				
14	Cauo délégué de la Commune de Stora	Charles Tozzo di Borgo				
15	Cernor Conseiller Général					
16	Chalassières Conseiller Général					
17	Chaulard délégué de la commune de Guelma	Guaseo				
18	Chazerans délégué de la Commune de Gastorville	Pelut, Jean Pierre				
19	Clemonst délégué de la commune d'Alkbow	Richard Auguste				
20	Colin délégué de la Commune d'Encher Saïd	Canthier				
21	Cros délégué de la commune d'El-Ouicia	Gandy, Antoine				
22	Dardillac Conseiller Général					
23	Dasnieres Conseiller Général					
24	Delame délégué de la Commune de N'Our-Seguir	Dupas				

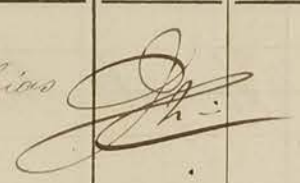

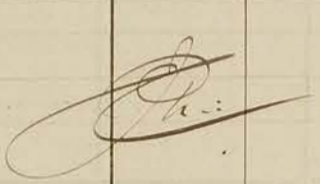
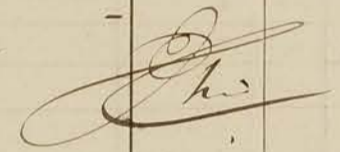
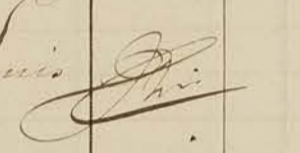
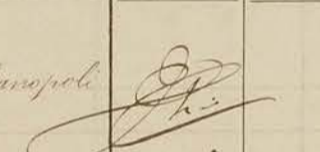


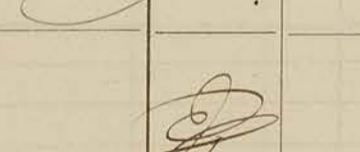
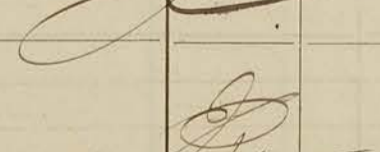
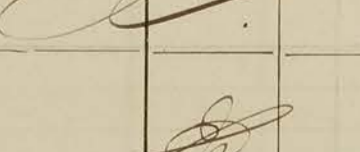

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	Deyron Conseiller Général					
26	Doumenc délégué de la commune de Collo	Marazzo				M ^r Doumenc a fait connaître par le C ^o mmun qu'il ne pouvait se présenter à Constantien et sur M ^r Marazzo le suppléant qui servira de lecteur
27	Dourdin Conseiller Général					
28	Douté délégué de la Commune de Rander	Roggy Jean				
29	Dubar délégué de la Commune de Brugie	Tulien Louis				
30	Dubas délégué de la Commune de Millevino	Gebaulet J. Baptiste				
31	Dubourg Conseiller Général					
32	Ducher délégué de la Commune de Petit	Richardot				
33	Duclaux, Jean suppléant de la Commune d'Ain-Mokra	"				M. Passeloid qui avait été nommé délégué est décidé le 5 ^{br} 1883
34	Dufourg délégué de la commune de Biskra	Médan J ^o Marie				
35	Duportal Conseiller Général					
36	Labe Conseiller Général					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
37	Faire délégué de la Commune de l'Oued Zenati	Ayana	<i>[Signature]</i>			
38	Fargues délégué de la Commune de Cébessa	Lamothe Léandre	<i>[Signature]</i>			
39	Favotier Conseiller Général		<i>[Signature]</i>			
40	Figariolles délégué de la Commune des Ouled Rahamoun	Bouque J. Antoine	<i>[Signature]</i>			
41	Fournier délégué de la Commune de Bone	Paul	<i>[Signature]</i>			
42	Frausse Victor délégué de la Commune du Hamma	Mathieu Eugène	<i>[Signature]</i>			
43	Fulgence délégué de la Commune de Bordj-bou-Arriidj	Raubin J. Baptiste	<i>[Signature]</i>			
44	Gary délégué de la Commune de Gastre	Bianchini	<i>[Signature]</i>			
45	Genisson délégué de la Commune d'Helipolis	Devaux Henri	<i>[Signature]</i>			
46	Gisselbrecht suppléant de la Commune de Guetta-El-Aouch	"	<i>[Signature]</i>			Élection du dit sieur Goste nommé délégué a été annulée pour vice de forme par le Conseil de Préfecture.
47	Golay délégué de la Commune de Bouhira	Chollet	<i>[Signature]</i>			
48	Guasco délégué de la Commune de Souk Ahras	Lacot Antoine	<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
49	Guillet délégué de la Commune de Duquesne	Salase Joseph	<i>[Signature]</i>			
50	Curjot délégué de la Commune de Fontbrionne	Mandory Jacques	<i>[Signature]</i>			
51	Hessner délégué de la Commune de Guzeville	Dam Jean	<i>[Signature]</i>			
52	Husson délégué de la Commune de Clauzel	Giraud Joseph	<i>[Signature]</i>			
53	Saigge suspect de la Commune de l'Orme d'Almoude	"	<i>[Signature]</i>			M. Abadie délégué ayant été nommé Conseiller gé- néral le Conseil de Préfecture a décidé que les fonctions de délégué seraient remplies par le suppléant.
54	Leffie Edouard délégué de la Commune du K hroule	Rocheport Jean	<i>[Signature]</i>			
55	Sely de Brisillon Conseiller Général		<i>[Signature]</i>			
56	Klein délégué de la Commune de Jemmapes	L. Denis aîné	<i>[Signature]</i>			
57	Krafft Conseiller Général		<i>[Signature]</i>			
58	Sabarrère délégué de la Commune de Lambèse	Cadet Louis	<i>[Signature]</i>			
59	Saqrance Conseiller Général		<i>[Signature]</i>			
60	Savaque délégué de la Commune de Guivion	Savie Cloris	<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
61	Savie Conseiller Général					
62	Lesueur Conseiller Général					
63	Marchis Conseiller Général					
64	Marcier Ernest délégué de la Commune de Constantine	Bouffay Eugène				
65	Marcier délégué de la Commune de St. Arnaud	Mollen J ^{re} Marie				
66	Mars Martial délégué de la Commune de Baviac	Lagrange François				
67	Mange délégué de la Commune de Bizat	Belarbre Joseph				
68	Moris délégué de la Commune de Heuilhons	Pelay Armand				
69	Mourier Pierre délégué de la Commune de Airy-Smarand	Hebras Joseph				
70	Moyne délégué de la Commune de Mondavi	Sarre Auguste				
71	Othari Marie Antoinette délégué de la Commune de La Celle	Souffrancq Marie				
72	Saillet délégué de la Commune de Ojizale	Sean Maurice				

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
73	Pastor délégué de la Commune de Rouffach	Durite				
74	Toulmaire délégué de la Commune d'Aix- Béida	Stora Chaboum				
75	Pouyleau délégué de la Commune de Robertville	Daudier François				Vote de M. Pouyleau.
76	Suech Conseiller Général					
77	Quaintance Conseiller Général					
78	Raffin Conseiller Général					
79	Kameye délégué de la Commune de Zénaïa	Allamand Etienne				
80	Ryany délégué de la Commune d'Aix- Abessa	Perron François				
81	Ricoux délégué de la Commune de Philéippeville	Ceroux				
82	Rigal délégué de la Commune 2 ^e Aix - Cagnout	Pella Joseph				
83	Rose Conseiller Général					
84	Rouyer Conseiller Général					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
85	Rudmann délégué de la Commune de Quelain - bou - sba	Amann Mathias				
86	Sabalot délégué de la Commune de St. Charles	Morles des Isles				
87	Saramitz suppléant de la Commune de Strasbourg	"				M. Darnier ayant été élu Conseiller législatif le Conseil de Préfecture a décidé que les fonctions de délégué sénatorial seraient remplies par le suppléant
88	Schorn délégué de la Commune de l'eau Amizour	Mathieu				
89	Senechal délégué de la Commune de Bizeul Prugny	Saintemary Louis				
90	Stephanopoli Eli délégué de la Commune de Jodi Weisauze	Petrolacci Stephanopoli				
91	Susini Paul délégué de la Commune de Bin - Ciry	Rigoulet				
92	Vestanovic délégué de la Commune de St. Rantour	Riquier Jean				
93	Chomson Député					
94	Bruille Député					
95	Uchury Conseiller Général					
96	Reis délégué de la Commune de Neckmoya	Landerer Leopold				

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à

électeurs.

A

, le

188 .

Le Préfet,

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *Quatre vingt dix sept* émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

J. Dumont

Les Scrutateurs,

Ch. Dubas
Pros.

Le Secrétaire
E. Mercier

(EXÉCUTION DES LOIS DES 24 FÉVRIER ET 2 AOÛT 1875.)

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni, le *7 J^uin 1883*
à *Constantine*, pour élire *un* sénateur.

(1) Nom et prénoms du président
du collège. — Président ou vice pré-
sident ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent *quatrevingt trois* le *Sept* d'août de *Octobre*
nous (1) *Bourrouillon Joseph* Président
du tribunal de première instance de *Constantine* nous sommes
rendu dans la salle *des assises* à *Constantine*
local désigné pour la réunion du collège électoral du département de *Constantine*
convoqué en vertu du décret du *8 août 1883*
à l'effet d'élire *un* sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

- M. *Dubas Henri* prop.^{re} à *Mellesimo* délégué de *Mellesimo*, né le *27 mars 1812*
- M. *Rose Charles* chef de bataillon retraité à *Biskra* C^g, né le *31 Janvier 1820*
- M. *Lavie Pierre* négociant à *Constantine* conseiller général, né le *29 J^uin 1827*
- M. *Chabassier Jules* géomètre à *El Guerrah* conseiller général, né le *18 août 1836*

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. *Morice Jean Ernest*
interprète demeurant à Constantine délégué de Constantine, électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

- 1° Le texte de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat;
- 2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs;
- 3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;
- 4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;
- 5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;
- 6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;
- 7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;
- 8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote; de la manière suivante (1) :

1 ^{re} Section, de la lettre	à la lettre	—	électeurs.
2 ^e Section,	—	—	—
3 ^e Section,	—	—	—
4 ^e Section,	—	—	—
5 ^e Section,	—	—	—
6 ^e Section,	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections. Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 ^{re} SECTION	{	Président	M. (2)
			M.
		Scrutateurs	M.
			M.
			M.
2 ^e SECTION	{	Président	M.
			M.
		Scrutateurs	M.
			M.
			M.
3 ^e SECTION	{	Président	M.
			M.
		Scrutateurs	M.
			M.
			M.
4 ^e SECTION	{	Président	M.
			M.
		Scrutateurs	M.
			M.
			M.
5 ^e SECTION	{	Président	M.
			M.
		Scrutateurs	M.
			M.
			M.

Le scrutin a été clos à dix heures un quart après qu'il a été constaté par l'examen des listes d'émargement et un appel final des électeurs que tous avaient voté et sur l'avis conforme de l'unanimité des membres du bureau et sans qu'aucun des électeurs assistant y ait fait opposition

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

~~Le scrutin a été clos à midi.~~

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

1^{re} section.....
 2^e idem.....
 3^e idem.....
 4^e idem.....
 5^e idem.....
 6^e idem.....
 TOTAUX.....

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} section.....	97	97		
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
TOTAUX.....	97	97		

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

[Handwritten signatures and initials]

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS complétés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M. Forcetti	M. De Lerner	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 ^{re} Section	97	97		53	44															
2 ^e idem																				
3 ^e idem																				
4 ^e idem																				
5 ^e idem																				
6 ^e idem																				
TOTAUX.....	97	97	"	53	44															

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits.....	97
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....	97
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....	97

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾	97
A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾	"
RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés..	97
MAJORITÉ ABSOLUE⁽³⁾.....	49

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. <i>Forcioli</i>	<i>Cinquante trois</i>	<i>53</i>
M. <i>de Cernez Philippe</i>	<i>quarante quatre</i>	<i>44</i>
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(1) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. (3) *Forcioli* ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue de *quarante-neuf voix* a été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus ⁽¹⁾

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à quatre heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....				
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
TOTAUX.....				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETTINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETTINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETTINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 ^{re} Section																				
2 ^e idem																				
3 ^e idem																				
4 ^e idem																				
5 ^e idem																				
6 ^e idem																				
TOTAUX																				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés

MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à six heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d un sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres du bureau,

3^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à six heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à huit heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section				
2 ^e idem				
3 ^e idem				
4 ^e idem				
5 ^e idem				
6 ^e idem				
TOTAUX				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À										
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	
1 ^{re} Section														
2 ^e idem.....														
3 ^e idem.....														
4 ^e idem.....														
5 ^e idem.....														
6 ^e idem.....														
TOTAUX.....														

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements. . .

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Ont obtenu ⁽¹⁾ :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)
ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur .

47-2 C. ~~48-12~~

Election Senatoriale de

Constantine (1883)

COMMUNE

ÉLECTIONS

SECTION

de

de

Constantin. - Typ. Ad. Braham.

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

CANDIDATS : M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
<i>Facioli</i>	<i>de Comar</i>						
20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300

Arrêté la présente liste de pourcentage aux chiffres de cinquante trois points à la première colonne et quarante quatre à la seconde.

L. Président
J. Domontou
J. Rabouin
J. Dubois
Le Secrétaire
J. Mirel